



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE - DEPARTEMENT DE L'URBANISME
Office du patrimoine et des sites - Service des monuments et des sites

GEORGES ADDOR

Inventaire, évaluation qualitative, recommandations

Aménagement du quai du Seujet (plan masse)
1964-1968

Immeubles de logements (1^e phase réalisée par Julliard et Bolliger)
32-36, quai du Seujet
1201 Genève
1972-1976



Photomontage du futur ensemble du quai du Seujet, vers 1965 © V. Bouverat, Archives A&J



EPFL / ENAC / IA / TSAM

Laboratoire des Techniques et de la Sauvegarde de l'Architecture Moderne
Franz Graf directeur
Mélanie Delaune Perrin, Giulia Marino, collaboratrices

Décembre 2012

Étude sur mandat de l'Office du patrimoine et des sites (OPS - SMS)
DU - Etat de Genève

EPFL-ENAC-IA-TSAM

Laboratoire des Techniques et de la Sauvegarde de l'Architecture Moderne

Franz Graf architecte et professeur EPFL, directeur de recherche

Mélanie Delaune Perrin historienne de l'art, collaboratrice principale

Giulia Marino architecte

Bâtiment BP 4127

Station 16

CH-1015 Lausanne

Tél. 021.693.94.84

franz.graf@epfl.ch

Aménagement du quai du Seujet (plan masse)

8-36 quai du Seujet

1201 Genève

1964-1968

Immeubles de logements (1^e phase réalisée par Julliard et Bolliger)

32-36, quai du Seujet

1201 Genève

1972-1976



1. Fiche détaillée

2. Dossier iconographique

3. Sélection de plans

Aménagement du quai du Seujet (1964-1968) – Immeubles de logements (1^{ère} phase)
FICHE DETAILLEE

Aménagement (plan masse)

8-36 quai du Seujet (*1^{ère} phase de réalisation : 32-36 quai du Seujet*), 1201 Genève
Parcelles actuelles : 4415, 4140-4144, 4159, 6907, 6982, 6986, 7058 (ensemble) ; 4415 (32-36, quai du Seujet)

Requête en autorisation de construire déposée le 15 juillet 1971 pour les immeubles 32-36 quai du Seujet

Autorisation de construire délivrée le 19 novembre 1971 (A 60879)

Permis d'habiter délivré le 25 novembre 1978

Architectes : Georges Addor (plan masse), Dominique Julliard, Jacques Bolliger (immeubles 32-36 quai du Seujet)

Collaborateurs : Frank Trudel, Walter Bayerl, F. Montavon

Ingénieurs : Pierre Tremblet, Houchmand Naïmi

Maître de l'ouvrage : Ville de Genève

Nombre de bâtiments : 3 (pour les immeubles de la Ville)

Nombre d'étages : R+14

Nombre de logements : 244 logements, une crèche, un club des aînés, une infirmière, espaces commerciaux au rez

Descriptif sommaire :

Plan d'aménagement comprenant l'urbanisation de l'ensemble du quai du Seujet, se déployant du pont de la Coulouvrenière au futur pont Sous-Terre. Adossé à la butte de Saint-Jean d'un côté et s'ouvrant sur les bords du Rhône de l'autre, un bloc continu d'immeubles, mais proposant une variété de gabarits, est projeté sur toute la longueur du périmètre, percé d'une immense tour disposée au centre de la composition.

Abords :

Au cœur de la Ville, le quai du Seujet est bordé par le Rhône au sud et la butte de Saint-Jean au Nord, sur laquelle est projetée la vaste opération immobilière. Seule la rue de Sous-Terre sépare les futurs immeubles de l'Ecole de commerce au nord-ouest, achevée au même moment et dont l'implantation tenait compte du futur ensemble du quai du Seujet.

Qualité urbanistique :

La configuration actuelle du quai du Seujet – se développant du pont de la Coulouvrenière au pont Sous-Terre – apparaît dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. D'abord nommé quai de Saint-Jean, il prend son appellation de quai du Seujet à la fin des années 1930. Au bord du Rhône et entre la rue de Saint-Jean, s'étend une vaste zone réservée à une activité artisanale et industrielle. Plusieurs bâtiments et petites entreprises s'étagent sur la pente du terrain dans sa partie est, tandis que la partie ouest, du côté du futur pont Sous-Terre (1968-1969) est vierge de toutes constructions. Au début des années 1960, une étude est entreprise par la Ville de Genève en vue de la construction du pont Sous-Terre et de ses

voies de raccord afin de remplacer la passerelle piétonne datant de 1861. Les nouvelles voiries dessinées définissent alors une zone constructible extrêmement bien placée sur des terrains morcelés et peu bâtis dans sa partie ouest. Une opération d'urbanisme et d'assainissement du quartier est par conséquent engagée afin de permettre une meilleure utilisation des terrains. En raison de la configuration des lieux, et, en particulier de la pente naturelle de la falaise, la Ville décide d'engager « une étude d'architecture en vue de définir le cube maximum à construire, son implantation et son échelle générale.¹ » Ce travail est confié à Georges Addor en 1964, qui vient de terminer, avec son collaborateur Jacques Bolliger, la construction de l'Ecole de commerce de Saint-Jean situé sur la partie haute de Sous-Terre (voir fiche n° 27). Il convient en effet que ce vaste projet d'aménagement « tienne compte de l'agencement d'ensemble du secteur et s'inspire des données générales qui avaient présidé au choix de l'œuvre réalisée [l'école de commerce], spécialement en ce qui concerne son implantation et son orientation.² » De fait, Georges Addor et ses collaborateurs s'inspirent et adaptent les données du plan directeur du Département des travaux publics, lequel prévoit un raccord aux immeubles existants en bordure de la rue de Saint-Jean et le prolongement des constructions jusqu'au pont Sous-Terre. Afin d'éviter un long bloc de bâtiments uniformes qui aurait écrasé le quai du Seujet et formé un écran opaque isolant le quartier de Saint-Jean, l'implantation prévoit une construction formant un mouvement général qui épouse les courbes du terrain en proposant de nombreux décalages tant dans les gabarits des immeubles – variant de 32 à 48 mètres calculés au niveau du quai – que dans la superposition des éléments bâtis. Le centre de la composition est ponctué d'une tour exceptionnellement élevée³, culminant à 90 mètres – calculée au niveau du quai, 68 mètres à compter de la rue de Saint-Jean –, donnant un caractère très dynamique à cette répartition des volumes prévus pour accueillir 73'500 m² de logements, 4600 m² de locaux commerciaux et 3300 m² destinés à des entreprises artisanales. Pour la Ville, l'avantage de l'opération réside dans la répartition des droits à bâtir, concentrés, pour sa part, dans la tour, le reste étant réservé aux privés. Sur cette base, un avant-projet est présenté à la Ville, comprenant un dossier de plans complet allant jusqu'à la typologie des appartements adoptés au 1:50. Urbanistiquement, le projet se situe dans la veine de deux réalisations italiennes de Luigi Carlo Daneri, des années 1960, le complexe touristique du Cap noir à Ospedaletti en Ligurie (1962-1966) formant un front de mer massif, où les bâtiments sont accrochés à la falaise, et l'Unité résidentielle de Forte di Quezzi à Gênes (1960-1966), affichant un bloc continu d'immeubles insérés à flanc de colline qui forme une ondulation sur plusieurs registres décalés.

Foncièrement, le problème n'est pas simple. Le périmètre visé englobe plusieurs parcelles qui appartiennent à différents propriétaires : la Ville de Genève, l'Etat de Genève, la Brasserie *Feldschlösschen* et trois propriétaires privés. La réalisation de ce plan d'aménagement implique donc un remembrement foncier important et d'après négociations financières.

Malgré un préavis favorable du Conseil administratif, de la Commission des monuments et des sites et de la Commission d'architecture ainsi que les nombreux arguments avancés par le Conseil administratif en faveur du projet (importance pratique et économique de la tour, dynamique de l'ensemble, urbanisation de tout un quartier vétuste), avec photomontages à l'appui, le projet d'aménagement⁴ suscite de vives réactions au sein de la population et du

¹ « Proposition du Conseil administratif et du Département des travaux publics en vue de l'adoption du plan d'aménagement des terrains situés entre le chemin de Sous-Terre, la rue de Saint-Jean et le Rhône (n° 245) », séance du 15 novembre 1966, Mémorial des séances du Conseil municipal, p. 653.

² *Ibidem*.

³ Différentes versions de ce plan d'aménagement ont été étudiées par le bureau Addor & Julliard, dont une qui comprenait plusieurs tours.

⁴ Projet d'aménagement du quartier n° 205 dit de Sous-Terre, selon les plans 26'089 et 26'090.

Conseil municipal. Comparé au Lignon, le projet est jugé démesuré pour le quartier, la hauteur de la tour fortement préjudiciable à la silhouette de Genève. De même, les habitants de Saint-Jean craignent d'être privés du magnifique panorama qui serait dès lors entaché par cette réalisation aux dimensions exagérées. Comme le reconnaît Claude Ketterer, conseiller administratif en charge du dossier, « la maquette a beaucoup trompé, parce que c'est un bloc de bois massif et les gens se sont vus en présence d'une muraille de Chine !⁵ ». De même, certains journalistes dépeignent une situation ne contribuant pas toujours à la valorisation du projet, comme le relève une fois encore Claude Ketterer : « On a écrit également, d'une façon un peu mesquine, que ce travail d'aménagement de la ville avait été confié à d'obscurs architectes. Je précise une fois de plus, que ces architectes obscurs sont MM. Addor et Julliard. Si personne ne les connaît à Genève... ! Quand on sait qu'ils n'ont rien fait, à part la cité satellite de Meyrin, la cité du Lignon, l'ensemble de Budé et l'école de commerce ! S'ils sont obscurs, je ne sais pas ce qu'il faut penser des autres !⁶ »

Au vu des diverses oppositions, les Commissions des monuments et des sites, d'urbanisme et d'architecture, bien que déclarant ne pas être opposées à des gabarits dérogatifs, « estimèrent qu'il fallait agir prudemment à ce sujet et remanier l'ensemble du projet, afin qu'il retrouve une échelle proportionnée au site actuel, quitte à diminuer la densité de population et par conséquent, la capacité locative.⁷ » En 1968, le projet d'aménagement initial est abandonné et remanié par Dominique Julliard et Jacques Bolliger, successeurs du bureau de Georges Addor. L'implantation n'évolue guère, les terrains utilisables étant limités par le Rhône et les voies publiques et restreints par leur fort dénivelé. Par ailleurs, la tour est supprimée, remplacée par une large échancrure en direction du quartier des Délices, ouvrant une percée dans l'alignement des bâtiments. L'ensemble est également allégé par l'introduction d'un passage ouvert sur toute la longueur des bâtiments au niveau de la rue de Saint-Jean, de manière à créer un accès pour les piétons. De même, la hauteur maximale des immeubles est fixée à celle de l'Ecole de commerce. De l'avis de la Ville, « il est certain que la solution proposée est moins caractéristique que la précédente, mais elle est plus conforme à l'opinion généralement exprimée. Elle fixe pour tous les propriétaires, comme pour la Ville, les directives utiles à l'établissement du projet d'architecture les concernant.⁸ »

Consciente qu'une telle opération, conçue comme l'édification d'un nouveau quartier, ne peut pas être réalisée en une seule fois, la Ville prévoit une construction par étapes mais néanmoins dans une esthétique architecturale unitaire. Par ailleurs, Denis Blondel, dans un rapport de la Commission des travaux chargée d'examiner la nouvelle proposition en 1969⁹, bien qu'estimant que ce projet est meilleur que celui présenté initialement, rend le Conseil administratif attentif au fait que ce projet aura une forme et des dimensions des plus considérables au sein de la Ville, pour qui cette réalisation s'avèrera être la plus importante depuis longtemps. « Nous aurons un mur de 500 mètres de long. C'est le Lignon transporté au bord du Rhône. On dit qu'il sera aéré. Il faut voir ce que seront ces aérations. Elles apparaîtront plutôt comme des écoutilles ! Ce mur aura par endroit 50 mètres de haut. Je ne

⁵ « Proposition du Conseil administratif et du Département des travaux publics en vue de l'adoption du plan d'aménagement des terrains situés entre le chemin de Sous-Terre, la rue de Saint-Jean et le Rhône (n° 245) », séance du 15 novembre 1966, Mémorial des séances du Conseil municipal, p. 661.

⁶ « Communication du Conseil administratif », séance extraordinaire du 4 avril 1967, Mémorial des séances du Conseil municipal, p. 1253.

⁷ « Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption du plan d'aménagement du quartier n° 205 dit Sous-Terre, selon les plans 26'089 et 26'090 », séance du 11 mars 1969, Mémorial des séances du Conseil municipal, p. 2299.

⁸ « Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption du plan d'aménagement du quartier n° 205 dit Sous-Terre, selon les plans 26'089 et 26'090 », séance du 11 mars 1969, Mémorial des séances du Conseil municipal, p. 2301.

⁹ Séance du 22 avril 1969, Mémorial des séances du Conseil municipal, p. 2727.

sais pas si vous êtes conscients de ce que cela représente. C'est 10 mètres au-dessus du tablier du pont Butin ! »

Dix ans après l'avant-projet de Georges Addor, les premiers immeubles commencent à sortir de terre sur les terrains de la Ville, à l'extrémité ouest, et promettent effectivement un changement considérable de la physionomie du quartier. Bien que le plan masse suive le plan initial projeté par le bureau Addor & Julliard, la répartition des droits à bâtir différant de celle prévue pour la tour, ainsi que la réalisation morcelée de l'opération par plusieurs architectes ont porté quelque peu préjudice à l'unité du projet de base. Les logements réalisés par la Ville seront suivis par la construction d'une école à l'autre extrémité, le centre de la composition étant cédé à un groupe privé qui y construira des logements et des bureaux une dizaine d'années plus tard.

Qualité architecturale (typologie/construction) :

La réalisation de l'opération s'opère finalement en quatre phases successives, s'échelonnant de 1972 à 1984. La première phase comprend les immeubles de logements de la Ville, situés à l'extrémité ouest des terrains, aux abords du pont Sous-Terre (n° 32-34-36 quai du Seujet) réalisés par le bureau Julliard et Bolliger entre 1972 et 1976. Suivra la construction du parking souterrain. La troisième phase est consacrée à la réalisation de l'école du Seujet (1974-1977), également réalisée par Julliard et Bolliger à l'autre extrémité du site. Finalement, le centre de la composition, comprenant les immeubles du groupe privé édifié par le bureau Favre & Guth sera construit entre 1981 et 1984.¹⁰

Etat actuel et recommandations :

Valeur attribuée :

¹⁰ Dans la mesure où ce groupe d'immeubles est issu d'un projet non attribué à Georges Addor et dépassant les limites du corpus étudié, les bâtiments projetés et réalisés par le bureau Julliard et Bolliger n'ont pas fait l'objet d'une recherche avancée.

Bibliographie

Sources

Bureau De Planta & Portier architectes, Archives du Bureau Addor & Julliard : plans et photographies d'origine des projets

Etat de Genève, Archives du Département de l'Urbanisme : dossier de requête en autorisation de construire A 60879

Service des bâtiments de la Ville de Genève, Atelier CAD (3 rue du Stand) : dossier de plans numérisés (immeubles 32-36 quai du Seujet)

Archives de la Ville de Genève (Palais Eynard) : Compte rendu de l'administration municipale et Mémorial des séances du Conseil Municipal (1965-1970) (actuellement accessibles en ligne sur le site des archives de la Ville de Genève)

Documentation photographique de la Ville de Genève : plusieurs photographies des immeubles réalisés par la Ville

Centre d'iconographie genevoise, Bibliothèque de Genève : photographies du chantier

Le Temps Archives historiques, *Journal de Genève*, <http://www.letempsarchives.ch>

Publications

Brulhart A., Deuber-Pauli E., *Arts et Monuments, Ville et Canton de Genève*, Georg, p. 231

Tearanel Te, « Ensemble du quai du Seujet » in Catherine Courtiau (dir.), *XX^e Un siècle d'architectures à Genève, Promenades*, Patrimoine suisse Genève, Infolio, Gollion, 2009, p. 258

Articles de presse

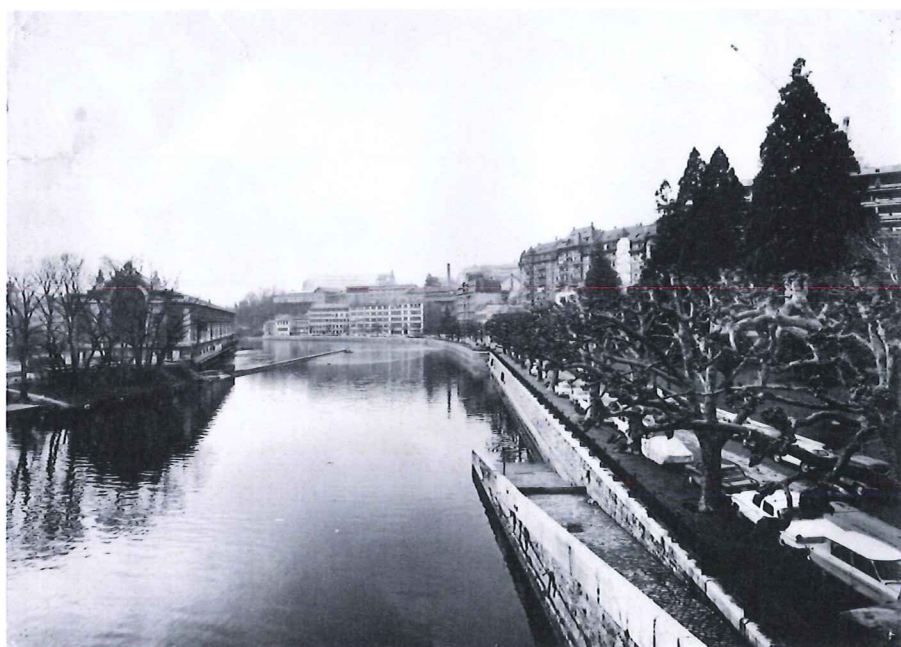
S.a., « La Ville prévoit des logements bon marché ainsi qu'une tour » in *Journal de Genève*, 15 novembre 1966

Claude Segond, « Le Lignon au quai du Seujet » in *Journal de Genève*, 13 avril 1967

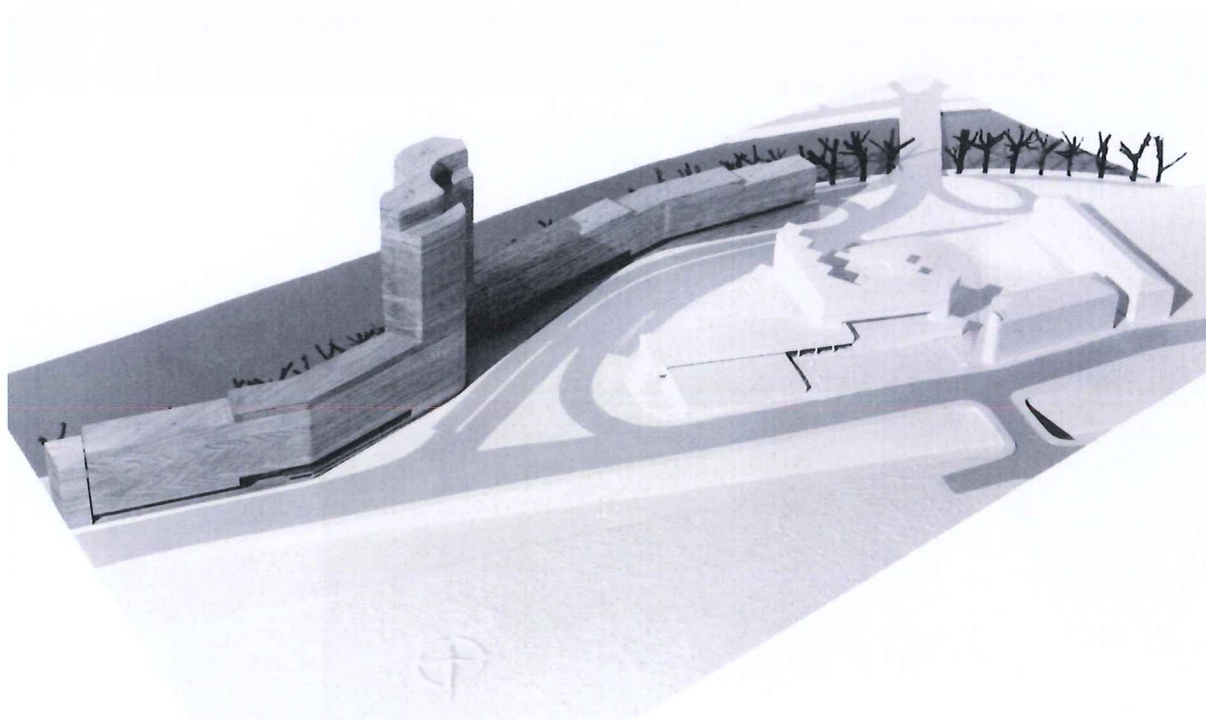
Documents audio-visuels

Radio Télévision Suisse, émission *Carrefour* [interview du Conseiller administratif Ketterer, concernant le projet du quai du Seujet], 25 avril 1969

Radio Télévision Suisse, émission *Carrefour* [interview du Conseiller administratif Ketterer, concernant le projet du quai du Seujet], 25 mars 1970

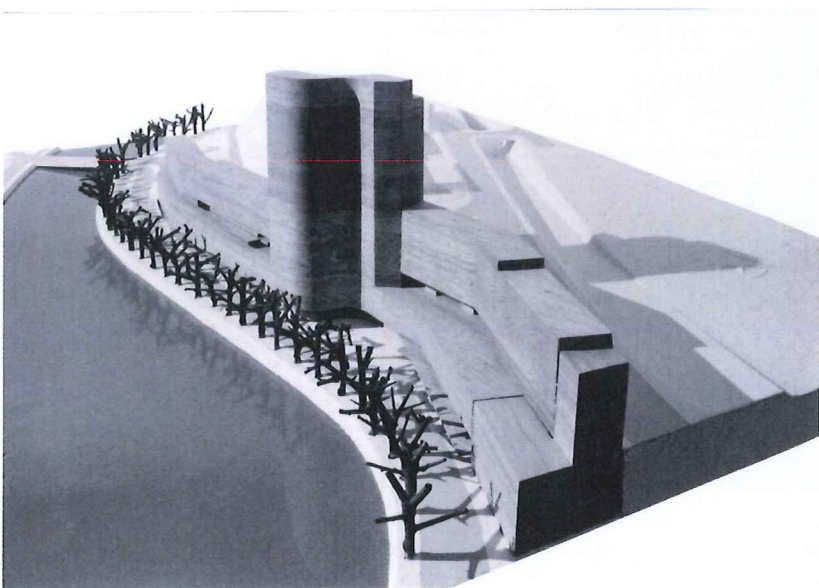
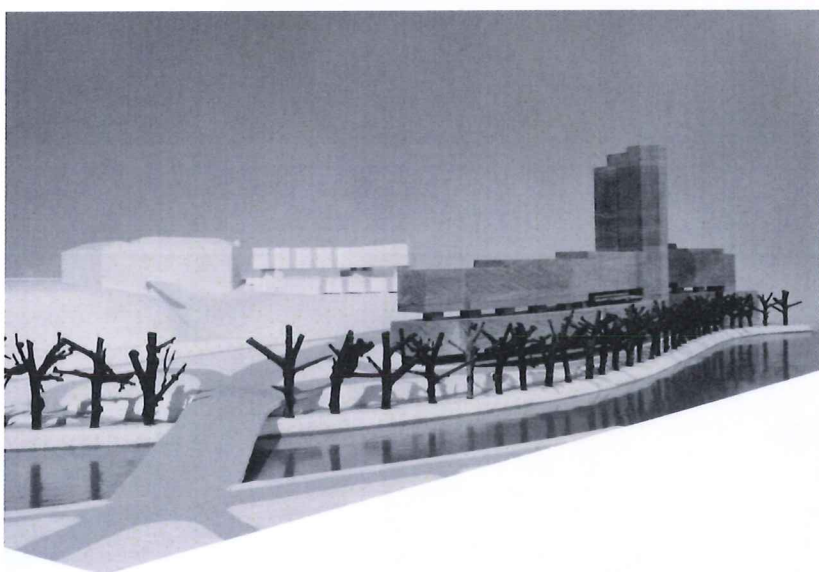
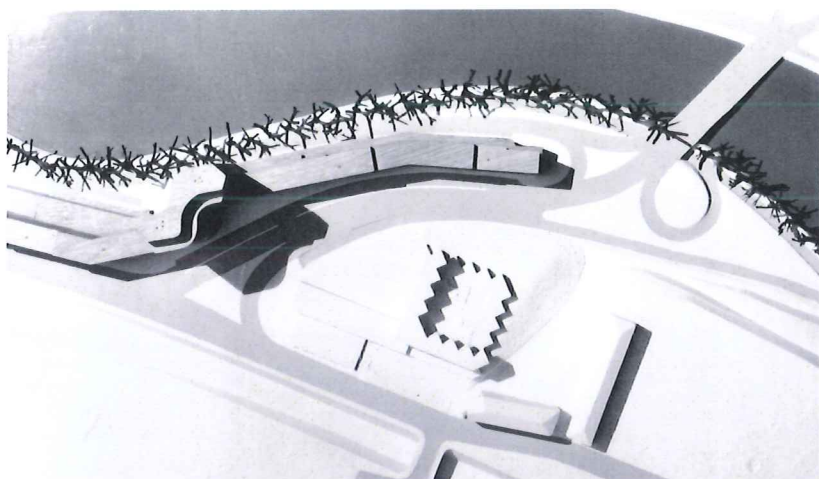


Vues du Seujet avant interventions © J.-C. Brutsch, 1972, CIG (en haut);
Archives A&J (en bas)

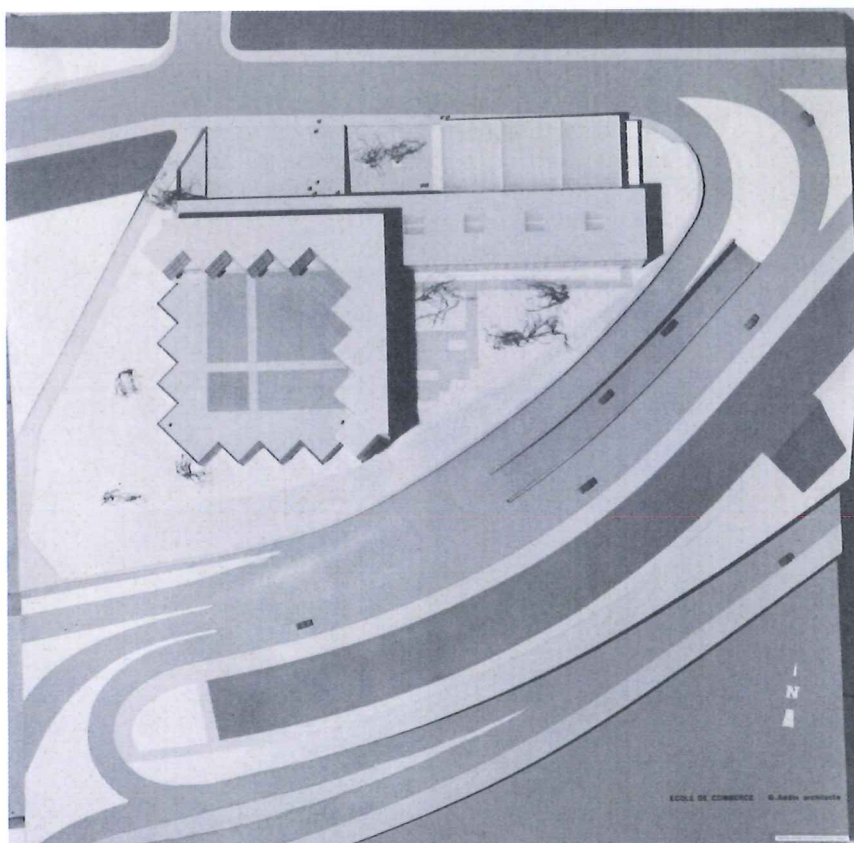
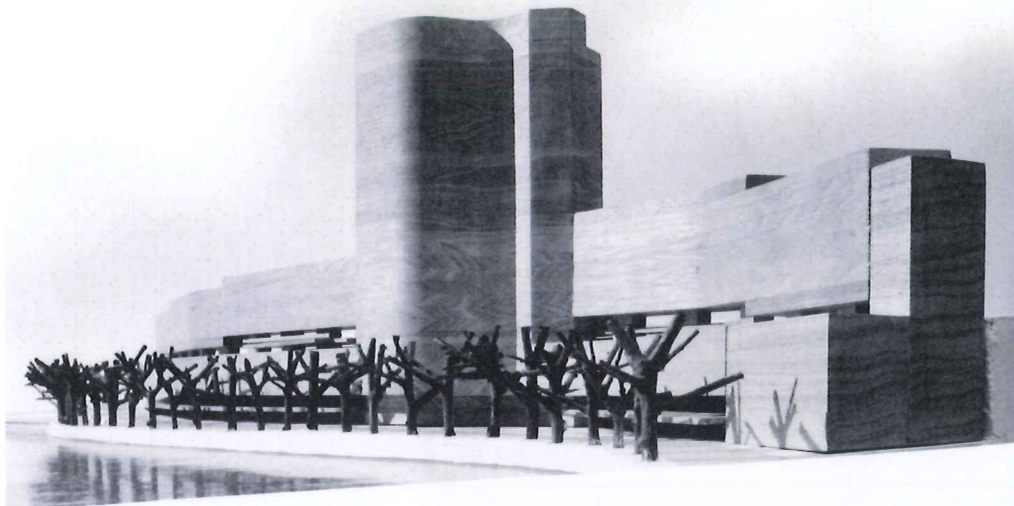


Emplacement du futur projet et maquette de l'avant-projet, 1964 © Archives A&J (en haut); V. Bouverat, Archives A&J (en bas)

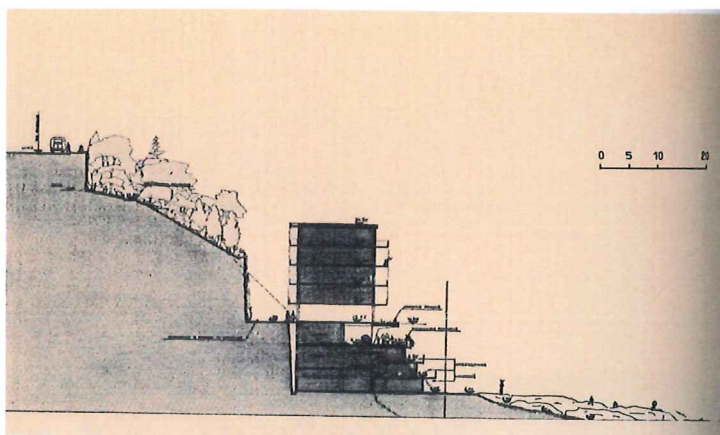
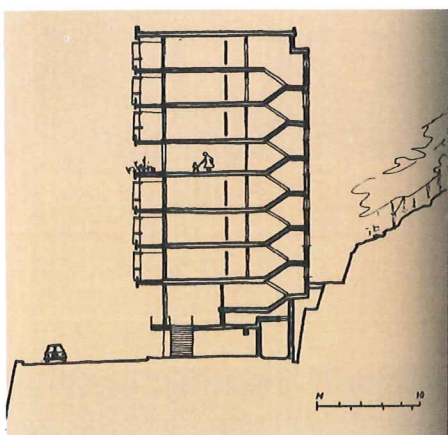
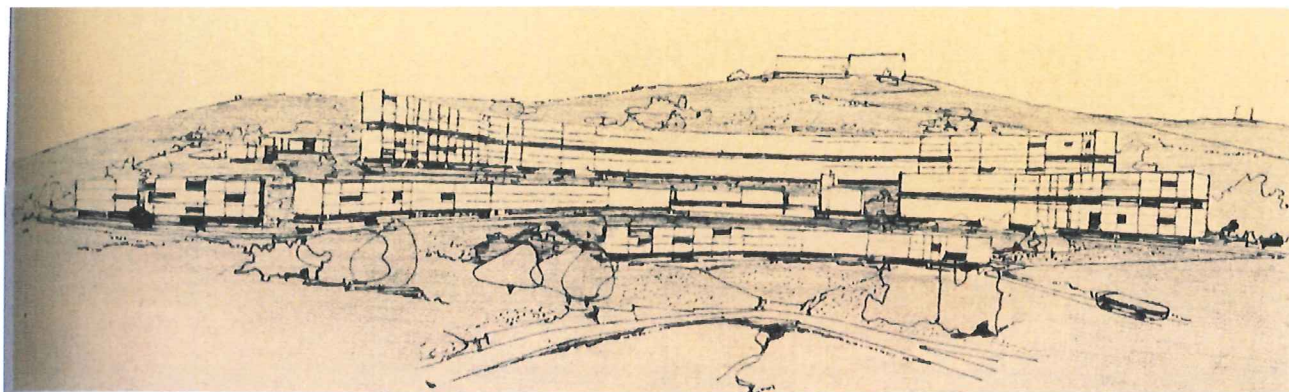
Georges Addor: inventaire, évaluation qualitative, recommandations
EPFL/ENAC/IA/TSAM, Franz Graf, Mélanie Delaune Perrin, Giulia Marino



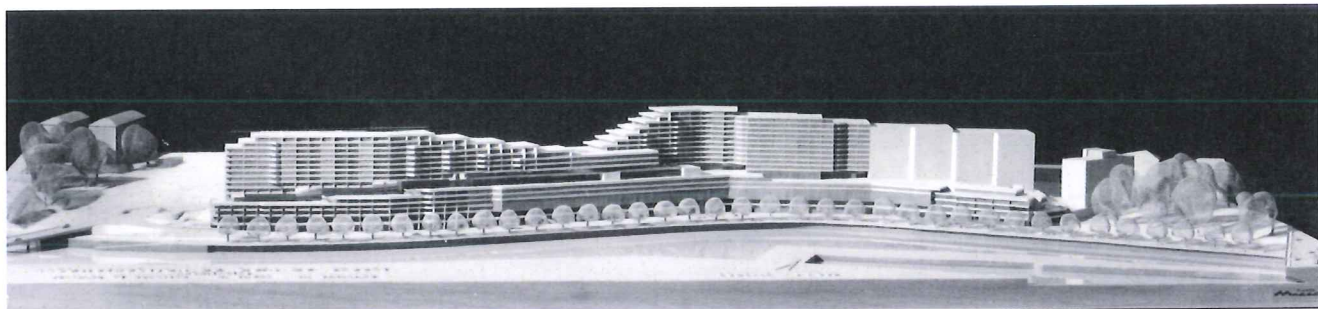
Maquette de l'avant-projet prise sous différents angles, 1964 © V. Bouverat, Archives A&J



Détail de la maquette de l'avant-projet, 1964 (en haut), maquette de l'école de commerce avec le marquage de l'emplacement du futur ensemble du quai du Seujet, 1958 (en bas) © V. Bouverat, Archives A&J (en haut); Centre photo Lausanne, Archives A&J (en bas)



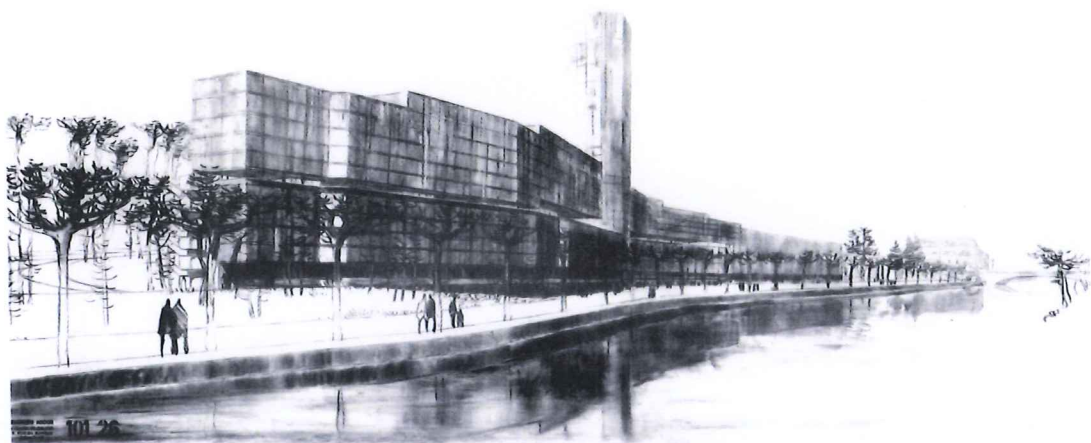
Unité résidentielle de Forte di Quezzi à Gênes de Daneri (en haut et au centre à gauche), complexe du Cap noir à Ospedaletti de Daneri (au centre à droite et en bas)
© Catalogo Bolaffi dell architettura italiana, 1963-1966



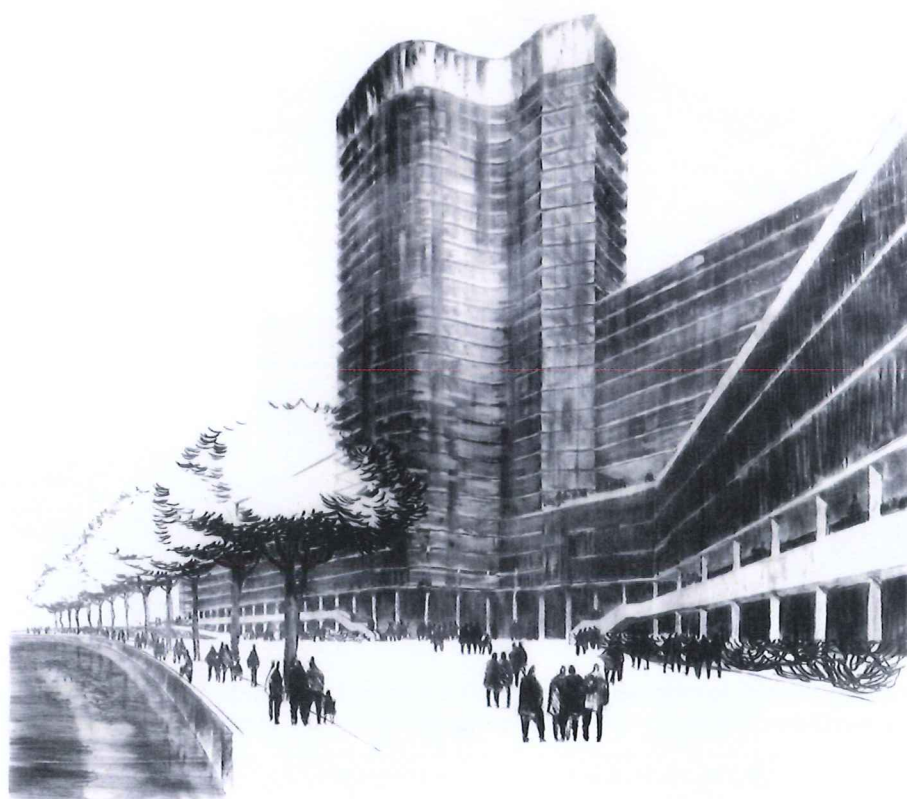
Maquette du second projet de Julliard et Bolliger, 1968 © G. Trepper, Archives A&J

Georges Addor: inventaire, évaluation qualitative, recommandations
EPFL/ENAC/IA/TSAM, Franz Graf, Mélanie Delaune Perrin, Giulia Marino

VILLE DE GENÈVE AMÉNAGEMENT QUAI DU SEJET



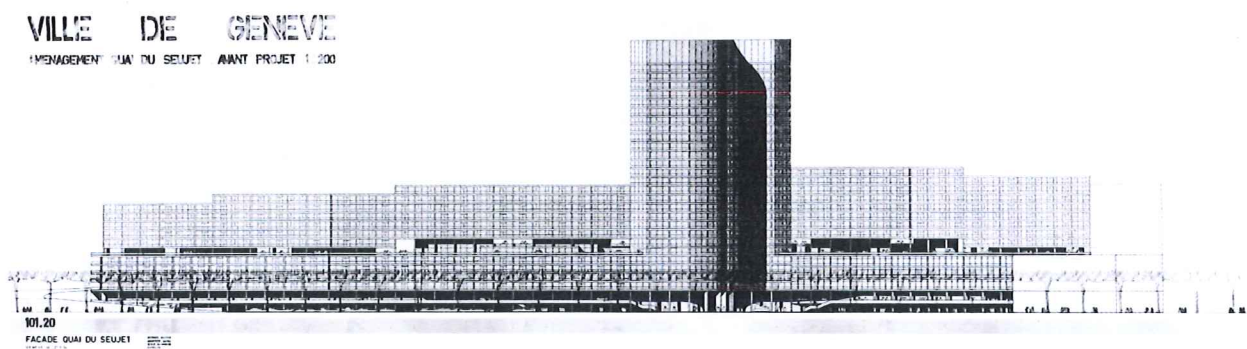
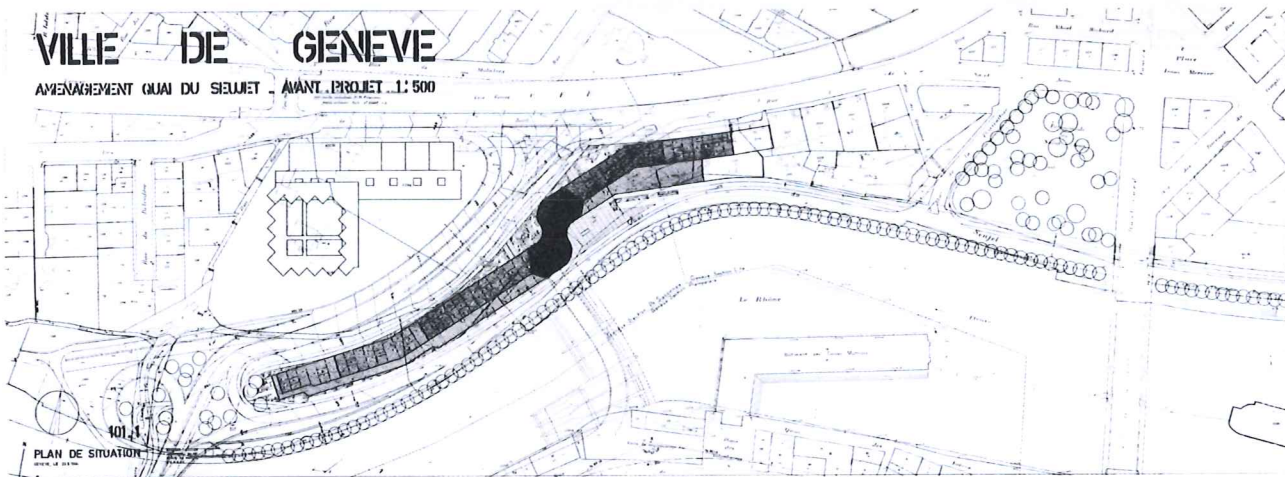
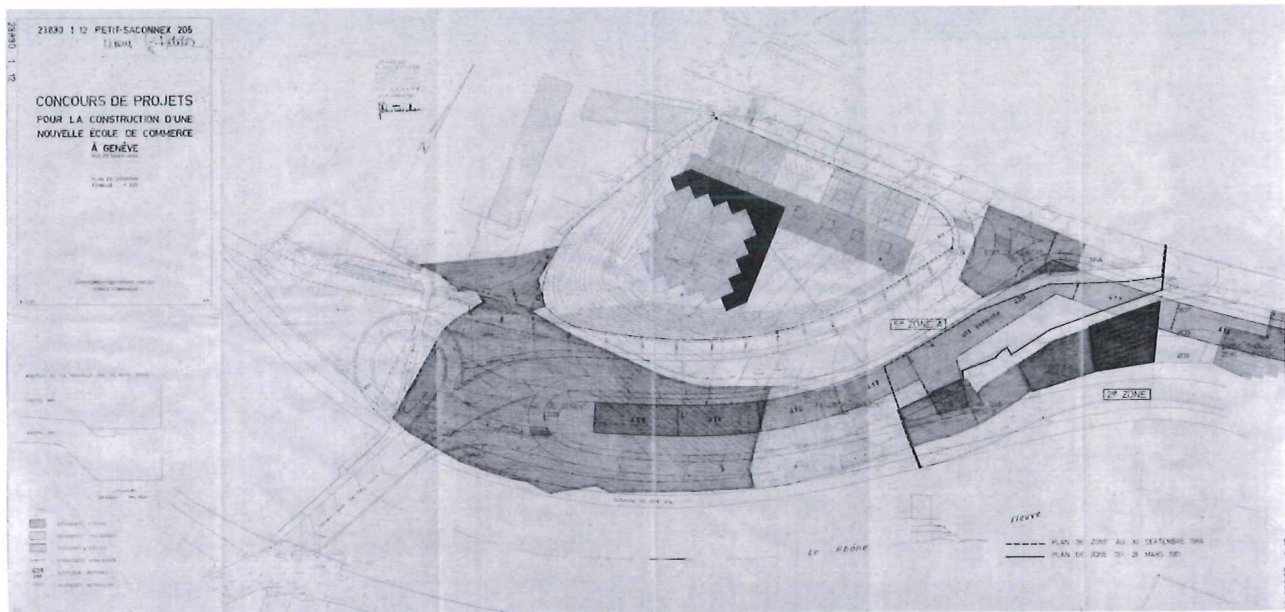
VILLE DE GENÈVE AMÉNAGEMENT QUAI DU SEJET



101.22

Esquisses de l'avant-projet du bureau Addor & Julliard © Archives A&J

Georges Addor: inventaire, évaluation qualitative, recommandations
EPFL/ENAC/IATSAM, Franz Graf, Mélanie Delaune Perrin, Giulia Marino

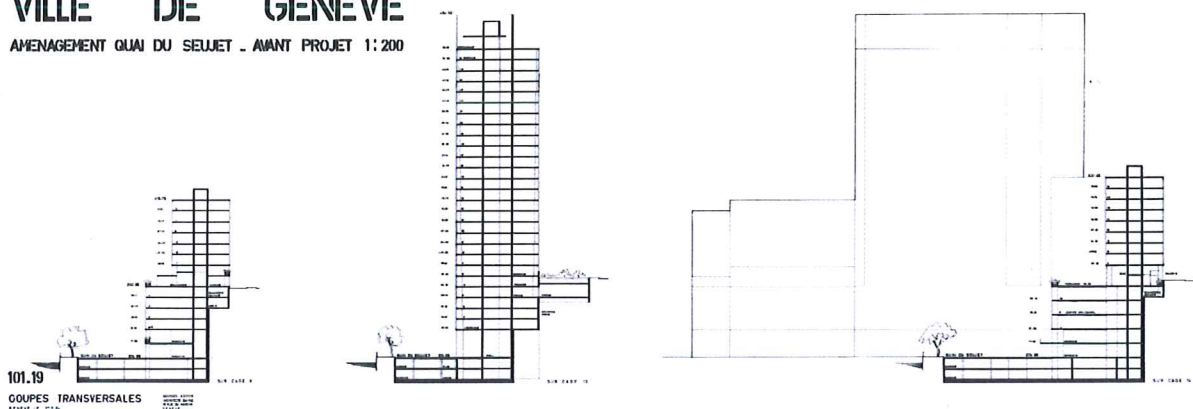


Plan de situation de l'Ecole de commerce avec le plan d'aménagement du futur ensemble du quai du Seujet en 1957 (en haut), plans de présentation de l'avant-projet de 1964: plan de situation et élévation © Archives A&J

Georges Addor: inventaire, évaluation qualitative, recommandations
EPFL/ENAC/IAT/SAM, Franz Graf, Mélanie Delaune Perrin, Giulia Marino

VILLE DE GENEVE

AMENAGEMENT QUAI DU SEJUIET - AVANT PROJET 1:200



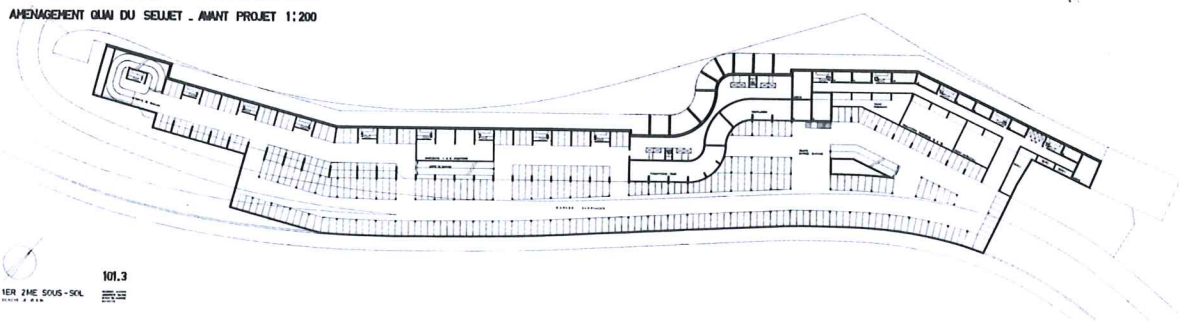
101.19

COUPES TRANSVERSALES

RELEVÉ DE P.T.M.

VILLE DE GENEVE

AMENAGEMENT QUAI DU SEJUIET - AVANT PROJET 1:200



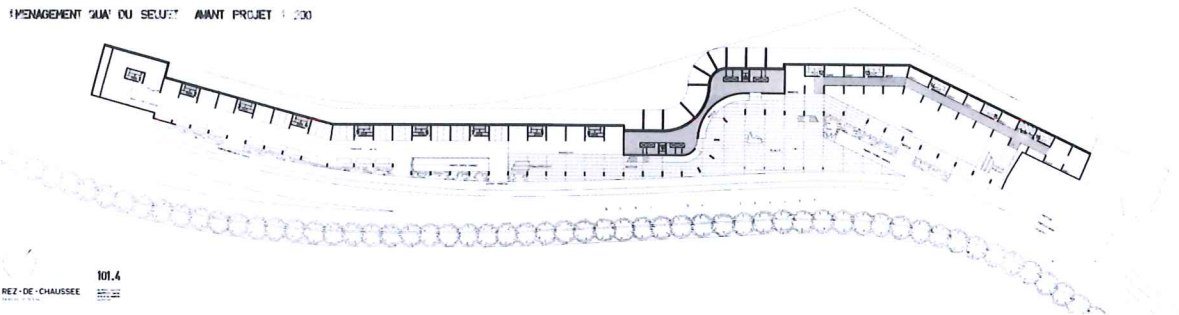
101.3

1ER 2ME SOUS-SOL

RELEVÉ DE P.T.M.

VILLE DE GENEVE

AMENAGEMENT QUAI DU SEJUIET - AVANT PROJET 1:200



101.4

REZ-DE-CHAUSSEE

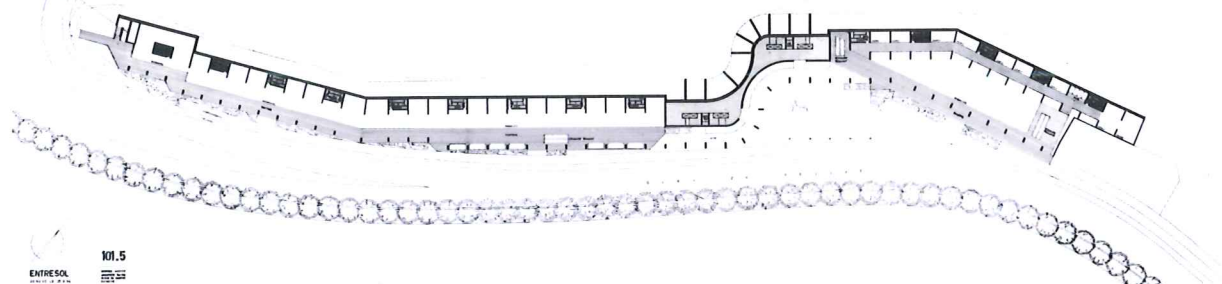
RELEVÉ DE P.T.M.

Plans de présentation de l'avant-projet de 1964: coupes, sous-sol, rez-de-chaussée © Archives A&J

Georges Addor: inventaire, évaluation qualitative, recommandations
EPFL/ENAC/IA/TSAM, Franz Graf, Mélanie Delaune Perrin, Giulia Marino

VILLE DE GENEVE

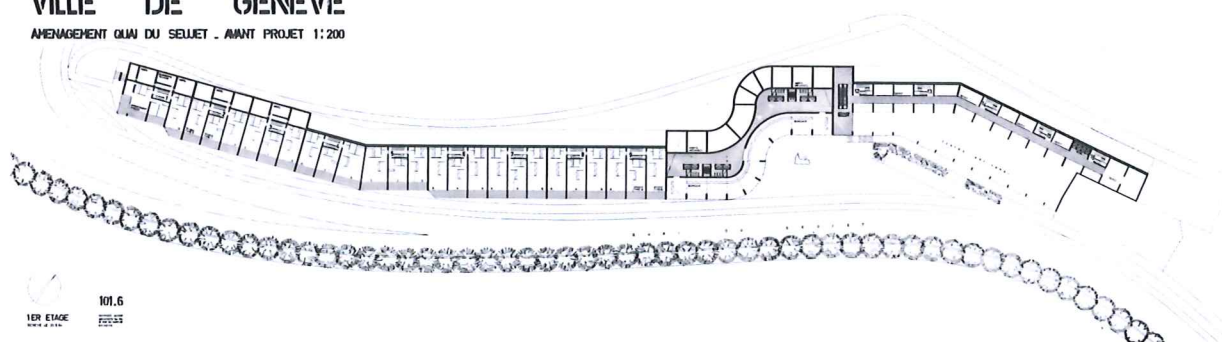
AMENAGEMENT QUAI DU SEUJET - AVANT PROJET 1:200



ENTRESOL
101.5

VILLE DE GENEVE

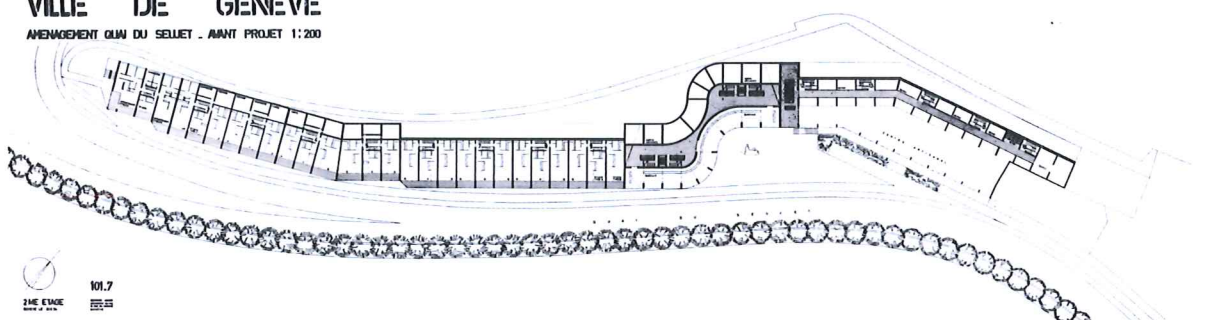
AMENAGEMENT QUAI DU SEUJET - AVANT PROJET 1:200



1ER ETAGE
101.6

VILLE DE GENEVE

AMENAGEMENT QUAI DU SEUJET - AVANT PROJET 1:200



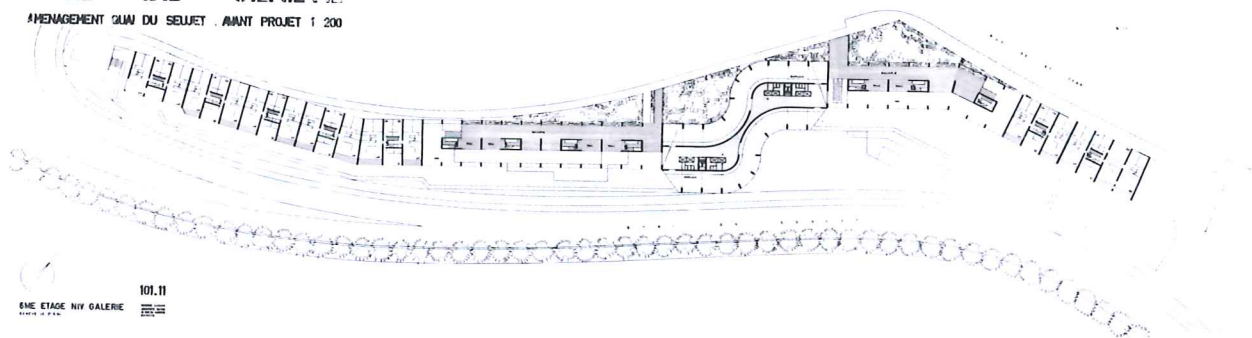
2ME ETAGE
101.7

Plans de présentation de l'avant-projet de 1964: entresol, 1^{er} étage, 2^e étage © Archives A&J

Georges Addor: inventaire, évaluation qualitative, recommandations
EPFL/ENAC/IA/TSAM, Franz Graf, Mélanie Delaune Perrin, Giulia Marino

VILLE DE GENEVE

AMENAGEMENT QUAI DU SEJNET . AVANT PROJET 1:200

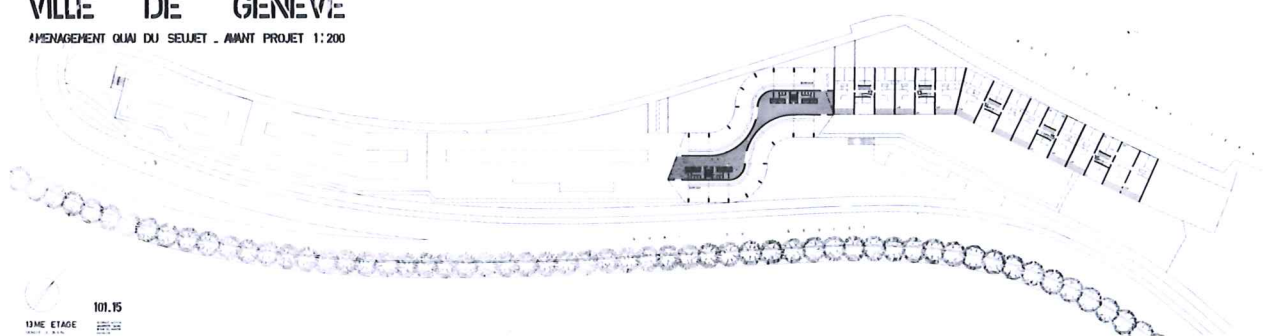


101.11
6ME ETAGE NIV GALERIE

101.15
13ME ETAGE

VILLE DE GENEVE

AMENAGEMENT QUAI DU SEJNET . AVANT PROJET 1:200

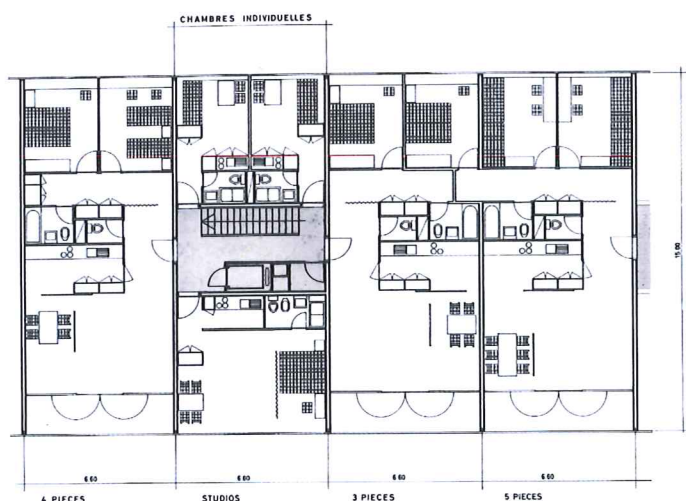


VILLE DE GENEVE

AMENAGEMENT QUAI DU SEJNET

APPARTEMENTS TYPES ECH 1/50

LE NOUVEAU GEOMETRE ARCHITECTE SAUS ROUSSEAU MARCHE GENEVE
101.24



Plans de présentation de l'avant-projet de 1964: 6^e étage, 13^e étage, appartements types © Archives A&J

Georges Addor: inventaire, évaluation qualitative, recommandations
EPFL/ENAC/IA/TSAM, Franz Graf, Mélanie Delaune Perrin, Giulia Marino

